

### COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE « Les P.E.P.64 »

(Bureau : 15 rue Maréchal Leclerc – 64270 SALIES DE BEARN)  
(Adresse postale : B.P. 27 – 64270 SALIES DE BEARN)  
Tel : 05 59 28 43 17 / 06 42 41 18 47  
Mail : [celespep64@gmail.com](mailto:celespep64@gmail.com)

## 1 - Activités sociales 2022

## 2 - Informations pratiques du C.S.E à l'attention des salariés (Action Logement ; Partenariats Banques ; Mutuelle Ociane)

-----

### 1 - Activités sociales 2022

Suite à la réunion du 12 Avril 2022, nous vous informons que le C.S.E a décidé de réactualiser, pour 2022, les prestations selon les tranches de salaire identiques à l'année précédente, avec le même mode d'attribution.

#### UTILISATION DU FORFAIT

L'utilisation de ce forfait peut se faire sous deux formes :

1°) **Remboursement sur facture** : les factures devront être **IMPERATIVEMENT** :

- ✓ Datées de l'année en cours ;
- ✓ À l'identité du salarié,
- ✓ Chiffrées en Euro (€), avec l'identité du prestataire (**tampon (logo) et N° Siret**).

**Toute facture non conforme, pourra être refusée par le C.S.E.**

- **Vacances** (Factures : Location, Camping, Hôtel, Voyage, ...),
- **Gardes d'enfants** (enfants jusqu'à 6 ans) (Factures : Crèches ; Centres de Loisirs),
- **Adhésions diverses** (Factures : Loisirs, Culturelles, Sportives, ...).

**IMPORTANT** : il n'y aura pas de remboursement, sur les biens de consommations personnelles : habillement, eau, électricité, électroménager, high-tech, etc...

**INFO NOUVEAUTE 2022** : les remboursements sur facture seront effectués par virement bancaire du C.S.E. sur le compte bancaire du salarié (le salarié devra faire parvenir avec ses factures, son Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.).

S'il ne souhaite pas un virement bancaire, un chèque du C.S.E. lui sera remis.

### 2°) Commande de Chèques-Cadeaux, et/ou Chèques Vacances



Ces commandes seront étalées sur deux périodes définies par le C.S.E, durant l'année.

La 1<sup>ère</sup> commande aux alentours de fin avril 2022.

La 2<sup>ème</sup> commande aux alentours d'octobre 2022.

Chaque Représentant(e) de Proximité, ou Élu(e) CSE (ou interlocuteur relais), recevra un tableau récapitulatif, à compléter, avec la liste de chaque salarié de l'établissement, et devra retourner le tableau, le plus rapidement possible, au bureau du C.S.E.

Les Chèques Cadeaux, seront attribués à hauteur de **170 € maximum**.

**ATTENTION : les Chèques-Cadeaux et Chèques-Vacances, ne seront ni repris, ni échangés, ni prorogés.**

### FORFAIT ET TRANCHES DE SALAIRE (NET A PAYER)

TRANCHES	SALAIRES NETS * (€)	FORFAITS (€)
1	< 1600	360
2	1600-2000	300
3	2000-2500	240
4	2500-3000	160
5	> 3000	90

### MODE D'ATTRIBUTION DES FORFAITS

\* Base de calcul, sur la moyenne annuelle 2021 du salaire net à payer hors retenues, pour l'ensemble des établissements.

\* **Pour les salariés nouveaux embauchés, le calcul se fait en référence au 1<sup>er</sup> mois de travail 2022 ou bien sur la moyenne des 3 premiers mois de salaires.**

➤ Calcul du salaire reconstitué pour les salariés à temps partiel

Le salaire pris en compte sera celui reconstitué à un Équivalent Temps-Plein selon le mode de calcul suivant. Ce mode de calcul vise à une distribution de forfaits équitable entre les salariés à temps complet et à temps partiel.

Le calcul est le suivant :

Exemple pour un salarié travaillant à temps partiel de 106,16 heures mensuelles pour un salaire de 1001,21 € :

$$\text{Salaire reconstitué} = (1001,21/106,16) * 151,67 = 1430,42 \text{ €}.$$

Ce salaire se trouvant donc dans la première tranche (< 1600€), le forfait attribué sera donc de 360 €.

➤ Salariés en CDI et en CDD, qui sont rentrés ou sont partis en cours d'année 2022 :

Forfait attribué au prorata du temps de travail sur la même base CDI/CDD soit le forfait, selon la tranche de salaire, divisé par 12 mois, et multiplié par le nombre de mois de travail.

Nous vous informons que **l'attribution des forfaits pour les salariés en CDD de longue durée, (contrats d'avenir, stagiaires, CAE-CUI) sera évaluée en juin, à partir de 3 mois de présence, en continu.**

**Pour les salariés en CDD, ayant travaillé de manière intermittente, les forfaits seront attribués en octobre (avec la reconstitution des périodes travaillées).**

➤ Stagiaires : préciser la date de début et fin de stage, en référence à la convention de stage.

Attribution du forfait de 10 € par mois, pour un stage > 1 mois.

Il conviendrait maintenant de faire remonter à la trésorerie :

- ✓ Les situations CDI : nouveaux embauchés en CDI, arrivés ces derniers mois, avec date d'entrée à préciser : situation congé parental, congé sabbatique, arrêt longue maladie, les démissions, ..., et fonction métier : AMP, moniteur éducateur ou éducateur spécialisé, ouvrier ou agent logistique, employé administratif, orthophoniste, etc. ...

⚠ **Pour les personnels communs à plusieurs établissements des PEP64, un seul forfait est attribué.**

***N.B. : Particularité dans l'attribution du Forfait A.S. C.S.E. lors de départs :***

**1°) Les salariés qui partent en cours d'année, pour motifs de :**

- ✓ **Départ à la retraite, OU**
- ✓ **Licenciement économique, OU**
- ✓ **Licenciement pour inaptitude,**

**Percevront la totalité du forfait, quelle que soit la date de départ.**

**2°) Les salariés qui partent en cours d'année, pour motifs :**

- ✓ **Démission, OU**
- ✓ **Licenciement pour faute grave, OU**
- ✓ **Rupture conventionnelle.**

**Le forfait sera donné, au prorata de la date de fin de contrat.**

### **FORFAITS « EVENEMENTS EXCEPTIONNELS »**

#### **✚ Les forfaits pour évènements exceptionnels**

\* **Forfait « Mariage ou Pacs » : (sur présentation de justificatif) : 100 €** en Chèques Cadeaux, OU Chèques-Vacances, OU remboursement contre facture (Voyage).

\* **Forfait « Naissance » : (sur présentation de justificatif) : 100 €** en Chèques Cadeaux, OU Chèques-Vacances, OU remboursement contre facture, (Articles de puériculture),

\* **Forfait « Obsèques » : 70 €** pour le décès familial d'un proche du salarié : père ; mère ; enfant ; conjoint ; frère ; sœur ; beaux-parents,

**(sur présentation de justificatif) : Factures de fleuriste (fleurs), OU**

Dons à une œuvre : la trésorerie du C.S.E. se charge d'adresser le chèque de règlement, à l'association définie par le salarié.

\* **Forfait « Départ à la retraite » :**

**Le forfait est de 170 € minimum. Ce dernier sera majoré de 10 € par année, au-delà de 14 ans d'ancienneté, avec une majoration maximum de 200 €, soit un forfait maximum de 370 € (attestation de départ à fournir), selon les propositions suivantes :**

- Chèques-Cadeaux (**170 € maximum**) + Chèques Vacances.

- Chèques Vacances en totalité,
- Chèque de remboursement facture de Voyage.

**Les salariés en C.D.D. long qui partent à la retraite au cours de l'année, percevront la totalité du forfait de l'année, mais n'auront pas droit au « Forfait Départ Retraite ».**

**\* Forfait « Licenciement pour Inaptitude » : 10 € par année d'ancienneté, maximum de 360 €.**

### **AUTRES PARTICIPATIONS AUX ACTIVITES SOCIALES**

#### **Autres participations hors forfaits :**

##### **+ Partenariat « Synergies »**



« Synergies » propose :

- ✓ Des tarifs préférentiels, avec de nombreux réseaux de partenaires :
  - Auto-moto ; Univers de la maison ; Mode & accessoires ; Culture ; Beauté et Bien-être ; Vie pratique ; Cuisine ; Gastronomie ; Service Billetterie (cinémas ; Calicéo ; Concerts/Spectacles) ; Voyages ; Vacances ; Bons achats ; Loisirs...

Certaines prestations proposées, sont accessible, de 2 façons :

- ✓ Par un accès internet, sur le site « Synergies » (pour les achats : paiement en ligne),  
OU
- ✓ Sur présentation de la carte individuelle « Synergies » sur le réseau partenaire (voir sur site « Synergies » ; onglet « Où utiliser ma carte Synergies »).

**Les prestations Synergies sont accessibles à l'ensemble des salariés en CDI et (des salariés en CDD de longue durée).**

**Pour les salariés, en CDD, l'accès à « Synergies » sera possible, à compter d'un mois de présence.**

Le représentant de proximité ou interlocuteur relais remet à chaque salarié, individuellement :

- ✓ **La Carte Individuelle « Synergies » 2022, (carte à compléter par le salarié),**
- ✓ **Le Guide « Synergies » Avantages 2022,**
- ✓ **La Carte Individuelle du C.S.E 2022,**
- ✓ **Une notice d'information afin que le salarié crée son accès à son « espace adhérent », sur le site de « Synergies (uniquement pour les nouveaux salariés).**

#### Création du Compte « Synergies » - Membres bénéficiaires

- 1) **Accédez à la page d'inscription : <https://appli.synergies.site/inscription>**
- 2) Dans l'onglet « Connexion », complétez vos informations personnelles (**le code d'inscription est : CEPEP250118**), et validez votre saisie. **Un message de confirmation sera affiché.**
- 3) A la validation de vos informations, le C.S.E sera averti de la création de votre compte. **Un email vous sera adressé automatiquement dès que votre compte sera validé par le C.S.E.**

#### Identification du Compte « Synergies » - Membres bénéficiaires

- 4) **Accédez à la page d'identification : <https://appli.synergies.site/login>**
- 5) **Saisissez l'email et le mot de passe utilisés lors de votre inscription pour accéder à l'ensemble des produits et services de « Synergies ».**

✚ **CINEMAS** : (Commande sur « Synergies »)



Le C.S.E participera, à raison de **1,50 € par place, pour un maximum de 20 places par salarié, et par an (tous cinémas confondus).**

**Pour toute commande de places, le salarié se connecte individuellement sur le site « Synergies », sur son « espace adhérent ».**

Les cinémas répertoriés tenant compte de la réduction d'1,50 €, du C.S.E, sont les suivants :

- ✓ Cinémas CGR (toute la France),
- ✓ Cinéma L'ATALANTE (Bayonne),
- ✓ Cinéma MON CINE (Anglet),
- ✓ Cinéma LE SELECT (Saint-Jean-de-Luz),
- ✓ Cinéma LE GRAND CLUB (Dax)
- ✓ Cinéma LE PIXEL (Orthez),

- ✓ Cinéma LE LUXOR (Oloron Sainte-Marie),
- ✓ Cinéma LE MELIES (Pau).

**Paiement des places, à « Synergies », par le salarié (au choix) :**

- ✓ Par Carte Bancaire, OU
- ✓ Par Chèque Bancaire (Chèque à l'ordre de « Synergies » et à envoyer (ou à remettre), à « Synergies » - B.P. 50404 – ZI St Frédéric – 64104 BAYONNE).

**Récupération des places** (au choix ; à renseigner par le salarié, lors de la commande), après validation du paiement par « Synergies » :

- ✓ Livraison à l'adresse du salarié (envoi courrier par lettre suivie),
- ✓ Livraison au Bureau du C.S.E, à Salies de Béarn, (envoi courrier par lettre suivie),  
**(inactif périodes fermeture du bureau du C.S.E),**
- ✓ Retrait directement au Siège Social de « Synergies », à Bayonne, par le salarié.

*(ATTENTION : un supplément à régler directement en caisse peut être demandé aux salariés, pour les séances 3D).*

✚ **AUTRES CINEMAS** (Commande effectuée par le C.S.E)

**Certains cinémas ne sont pas répertoriés, sur le site « Synergies ».**

Pour les cinémas mentionnés ci-dessous :

\* Cinéma, « Le Saleys », à Salies de Béarn, (**VALIDITE DES PLACES : 6 mois**)

Tarif normal C.S.E : 5,00 €      Tarif C.S.E PEP - 1,50 € : **3,50 € (Tranche de 10)**

\* Cinéma, « Le Royal » à Biarritz, (**VALIDITE DES PLACES : 1 AN**)

Tarif normal C.S.E : 6,50 €      Tarif C.S.E PEP - 1,50 € : **5,00 € (Tranche de 10).**

**Toute commande de places est faite par mail par la trésorerie du C.S.E.** Le cinéma envoie la facture pour paiement à la trésorerie.

Un(e) représentant(e) de proximité ou Elu(e) C.S.E (ou interlocuteur relais), se rend au cinéma, afin de retirer les places directement au guichet du cinéma et récupère les chèques des salariés pour les transmettre au Bureau du C.S.E à Salies.

### **PARTENARIATS CENTRE REMISE EN FORME – INSTITUT DE BEAUTE– PARFUMERIE** **EUROPE,...**

#### **+ CALICEO PAU**

(Commande sur « Synergies ») \_  
(**TARIFS REACTUALISATION 2022**)  
Bd Olof Palme – 64000 PAU  
(Hors offres promotionnelles)



**Pour toute commande, le salarié se connecte individuellement sur le site « Synergies », sur son « espace adhérent ».**

- Entrée 2h (Pau, Perpignan) : **13,90 €**
- PASS Journée (Pau, Perpignan) : **24,50 €**
- PASS Journée (valable dans tous les Centres) : **26,50 €**
- Tempo 10h (Pau, Perpignan) : **65,00 €**
- Tempo 20h (Pau, Perpignan) : **117,00 €**
- Forfait 5 séances Vitalité (Aquabike/Aquatraining/Aquaforme) : **53,00 €**
- Forfait 10 séances Vitalité (Aquabike/Aquatraining/Aquaforme) : **95,00 €**
- Chèque Calicéo 10 € : **9,00 €**

A noter : D'autres prestations sont proposées (Massages ; soins visage ; soins du corps ; abonnements, ...), sont disponibles dans votre espace adhérent « Synergies ».

**Paiement des prestations, à « Synergies », par le salarié (au choix) :**

- ✓ Par Carte Bancaire, OU
- ✓ Par Chèque Bancaire (Chèque à l'ordre de « Synergies » et à envoyer (ou à remettre), à « Synergies » - B.P. 50404 – ZI St Frédéric – 64104 BAYONNE).

**Récupération des entrées** (au choix ; à renseigner par le salarié, lors de la commande), après validation du paiement par « Synergies » :

- ✓ Livraison à l'adresse du salarié (envoi courrier par lettre suivie),
- ✓ Livraison au Bureau du C.S.E, à Salies de Béarn, (envoi courrier par lettre suivie),  
**(inactif périodes fermeture du bureau du C.S.E),**
- ✓ Retrait directement au Siège Social de « Synergies », à Bayonne, par le salarié.

#### ✚ **SOURCEO SAINT-PAUL-LES-DAX**

(Commande sur « Synergies »)

(**TARIFS REACTUALISATION 2022**)

355 rue Centre Aéré – 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX:



**Pour toute commande, le salarié se connecte individuellement sur le site « Synergies », sur son « espace adhérent ».**

(Hors offres promotionnelles)

- Entrées 2h à l'unité : **11,90 €**
- Sourcedéo illimité (sur une journée) : **23,00 €**
- 1 à 9 cartes 10h : **62,00 €**
- 10 cartes 10h : **60,00 €**
- Tempo : 5h : **35,00 €**
  
- Duo Balnéo 2h et son resto : **59,00 €.**

A noter : D'autres prestations sont proposées (Massages ; soins visage ; soins du corps ; abonnements, ...), sont disponibles dans votre espace adhérent « Synergies ».

**Paiement des prestations, à « Synergies », par le salarié (au choix) :**

- ✓ Par Carte Bancaire, OU
- ✓ Par Chèque Bancaire (Chèque à l'ordre de « Synergies » et à envoyer (ou à remettre), à « Synergies » - B.P. 50404 – ZI St Frédéric – 64104 BAYONNE).

**Récupération des entrées** (au choix ; à renseigner par le salarié, lors de la commande), après validation du paiement par « Synergies » :

- ✓ Livraison à l'adresse du salarié (envoi courrier par lettre suivie),
- ✓ Livraison au Bureau du C.S.E, à Salies de Béarn, (envoi courrier par lettre suivie),  
**(inactif périodes fermeture du bureau du C.S.E),**
- ✓ Retrait directement au Siège Social de « Synergies », à Bayonne, par le salarié.

#### ✚ **Institut de Beauté « Espace Beauté », à Billère**

(65, route de Bayonne, à BILLERE - Tél. : 05 59 84 98 37) :

Réductions de -10% sur toutes les prestations et -5% sur les produits DECLEOR et LPG, pour les salariés des « P.E.P.64 », (**sur présentation de la carte du C.S.E**).

**Possibilité de prendre rdv en ligne, sur [www.espacebeautebillere.fr](http://www.espacebeautebillere.fr)**

### « Détente Aquatique » - THERMES DE SALIES DE BEARN



Le C.S.E propose des Tickets d'entrées « Détente Aquatique » des Thermes de Salies de Béarn, (sans participation du C.S.E), au tarif suivant :

\* Adultes : **6,05 €** par entrée,

\* Enfants : **3,45 €** par entrée (enfants jusqu'à 12 ans inclus).

(Les chèques devront être établis à l'ordre du **C.S.E PEP 64**).

Un(e) représentant(e) de proximité ou Elu(e) C.S.E (ou interlocuteur relais), se rend à l'accueil des Thermes de Salies, afin de retirer les entrées, et récupère les chèques des salariés pour les transmettre au Bureau du C.S.E à Salies. Les Thermes envoie la facture pour paiement à la trésorerie du C.S.E.

### « Parfums – Soins – Maquillage – Coffrets – « La PARFUMERIE EUROPE »



Un(e) Représentant(e) de proximité, ou Elu(e) C.S.E (ou interlocuteur relais) de votre établissement, centralisera la commande, et la transmettra au Secrétariat du CSE.

**IMPORTANT** : Sitôt la commande validée par le C.S.E, le Secrétariat du C.S.E, transmettra à votre Représentant(e) de proximité, ou Elu(e) C.S.E (ou interlocuteur relais), de votre établissement, **une confirmation de commande**, afin que les salariés puissent effectuer le chèque de règlement correspondant (**chèque à l'ordre du C.S.E PEP64**).

**Bien noter, les codes articles des produits souhaités. Il n'y aura pas d'échanges ; pas de reprise d'articles.**

Le C.S.E ne passera que des commandes groupées, avec **un minimum de commande de 99 €**, (sous réserve de la disponibilité des produits, lors de la validation de la commande, par le C.S.E).

La livraison sera effectuée, par transporteur CHRONOPOST, directement sur le site de l'établissement défini, lors du passage de la commande par le C.S.E.

### **VISUALISATION PRODUITS**

Afin d'avoir un visuel, sur l'ensemble des produits proposés par la Parfumerie Europe, vous pouvez vous connectez, sur le site :

- [www.laparfumerie.eu](http://www.laparfumerie.eu)

Rubrique « Déjà membres » :

- Adresse mail : laparfumerie
- Mot de passe : 123456

Vous pourrez consulter toutes les offres (sans pouvoir commander) avec :

1. photos et descriptifs détaillés,
2. tarifs,
3. disponibilités.

A noter : dès qu'une offre promotionnelle est terminée, d'autres offres prennent la suite automatiquement...

#### « Parfums – Soins – Maquillage – Coffrets « LES PARFUMS LES CAPILLAIRES »



1. **Commande individuelle par le salarié avec paiement direct par Carte Bancaire sur site de l'enseigne, avec choix de l'adresse de livraison (ex : domicile). (Livraison assurée par la Poste (Colissimo suivi)).**

Pour cela, il vous suffit de créer votre compte.

Veuillez-vous rapprocher du secrétariat, afin de récupérer les codes de création compte.

Une fois, votre compte créé, un mot de passe personnel vous sera envoyé par mail automatique, pour accéder à votre compte.

**ATTENTION : Suite à une erreur de référence dû à une commande individuelle du salarié, le CSE ne prendra pas en charge le retour de l'article. Le retour de l'article (frais d'envoi), sera à la charge du salarié.**

2. **Commande par le C.S.E. avec paiement par chèque bancaire du salarié au C.S.E.**

**Pour toute commande, se reporter aux indications sur les modalités des commandes de « La Parfumerie Europe ».**  
**(Livraison assurée par la Poste (Colissimo suivi)).**

A noter : dès qu'une offre promotionnelle est terminée, d'autres offres prennent la suite automatiquement...

### **ACTIVITEES SPORTIVES**

- ✚ « **Danse Vibrations** » ([www.dansevibrations-pau.fr/](http://www.dansevibrations-pau.fr/))  
**Sur présentation de la carte C.S.E)**  
(2, rue Cazaubon Norbert – 64000 PAU \_  
(Tél. : 06 07 37 52 35)  
Mail : [christelle.colombini@outlook.fr](mailto:christelle.colombini@outlook.fr)



Prestations proposées : Eveil, initiation ; classique ; néo classique ; moderne ; apprentissage chant ; théâtre ; jazz ; street-jazz ; hip-hop ; Adultes : cours de danses ; gym tonic-relaxation-bien-être.

### **HABILLEMENTS – TEXTILE – ACCESSOIRES**

- ✚ « **PILOUSHOP64** » (sur site : [www.PILOUSHOP64.com](http://www.PILOUSHOP64.com)) OU  
**(sur présentation de la carte C.S.E, en boutique)**



Boutique : 54 Avenue Bernadotte 64110 JURANCON  
Tél : 06.83.77.11.04  
Mail : [contact@piloishop64.com](mailto:contact@piloishop64.com)

Tee-shirts personnalisables (hommes ; femmes ; enfants) ; accessoires (masques ; casquettes ; sacs).

**20% de remise avec le code promo : 20PEP64**

**INFORMATIQUE**

+ « **BEARN INFORMATIQUE** »  
(sur présentation de la carte C.S.E)

80, rue Marcel Dassault – 64170 ARTIX  
Tél. : 05 59 53 98 40  
Mail : [contact@bearn-informatique.fr](mailto:contact@bearn-informatique.fr)



Spécialiste de la vente, la réparation et la maintenance de matériels informatiques, logiciels et réseaux.

**5 % de remise, sur les portables ou PC fixes**

**ENTRETIEN VEHICULE**

+ **Partenariat « AUTELIS Service », à POEY DE LESCAR**



➤ « **Garage « AUTELIS Service », à POEY DE LESCAR – Technique et maintenance automobile** (4 rue Quartier Vignau - Tel : 05 59 04 09 40), des tarifs préférentiels, **sur présentation de la carte C.S.E** :

- \* - 10% sur l'ensemble des réparations,
- \* - 15% sur les batteries,
- \* - 15% sur les balais d'essuie-glaces.

Et des prix bas sur les pneus toute l'année.

### **SEJOURS & COLONIES VACANCES PEP64**

#### **+ Séjours vacances des enfants des salariés des PEP**



Comme l'an passé, nous renouvelons la proposition suivante :

Les séjours vacances des enfants des salariés (en CDI ou CDD) des PEP dans les centres d'Arette et Socoa, les séjours de Mars, de Mai, puis l'été à Socoa, seront subventionnés par le C.S.E à hauteur de 100 € par enfant et par séjour. Ce qui s'ajoute à la remise accordée par l'association qui est de 20 %.

**INFO NOUVEAUTE 2022** : Le Centre « Erreka Gorri », situé au cœur du village des ALDUDES. Prestations identiques aux Centres d'Arette et Socoa.

Vous pouvez joindre Mme Béatrice Douté au Siège de l'Association au 05.59.83.89.37, pour avoir des renseignements sur les séjours proposés, ou via sur le site internet des PEP64, sur le lien suivant :

<http://sejours.pep64.org/index.php?idRayon=2>

#### **+ Moment convivial (participation du C.S.E) :**

La participation du C.S.E au « moment convivial » est reconduite à raison de 10 € par salarié présent, contre présentation de facture (sous réserve de mesures sanitaires en vigueur).

## **2 - Informations pratiques du C.S.E à l'attention des salariés (Action Logement ; partenariats banques ; Mutuelle Ociane)**

Des informations, déjà communiquées par le biais des PV de réunions du C.S.E précédents sont rassemblées ci-dessous :

### 1) **ACTION LOGEMENT** \_ (REACTUALISATION 2022)



Les salariés peuvent s'adresser à la Commission Sociale du C.S.E ou faire personnellement leur demande de logement ou de prêt **aux différents interlocuteurs ci-dessous** :

- L'interlocutrice pour les salariés de PEP64 est :

KARINE ETCHEVERRY, notre Chargée de Clientèle - ses coordonnées : 05 35 39 40 40 - [karine.etcheverry@actionlogement.fr](mailto:karine.etcheverry@actionlogement.fr)

Pour toutes demandes : LOCATION - PRET - AIDE - SUBVENTION - SERVICE

#### **> UN PROJET LOCATIF :**

##### **UNE OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL**

*Pour faire une demande de logement auprès d'ACTION LOGEMENT,*

*Vous devez maintenant enregistrer votre demande en ligne, sur la plateforme locative al-in.*

*La procédure à suivre est la suivante :*

- *ETAPE 1 : Faire une demande de logement social sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr> pour obtenir un NUD/NUR (Numéro Unique)*

*Si vous avez déjà un NUD, passez directement à l'ETAPE 2*

- *ETAPE 2 : une fois le NUD obtenu, vous devez vous rendre sur la plateforme locative al-in, en cliquant sur le lien suivant : <https://www.al-in.fr>*
- *ETAPE 3 : créer votre compte en cliquant sur SE CONNECTER puis CREER MON COMPTE*
- *ETAPE 4 : rapatrier votre demande de logement social grâce à votre numéro unique NUD/NUR.*

*Si vous rencontrez des difficultés pour saisir votre demande de logement en ligne, les services d'ACTION LOGEMENT peuvent vous accompagner - Vous pouvez contacter Mme ETCHEVERRY, Chargée de clientèle \_ (Voir coordonnées ci-dessus).*

*Vous trouverez ci-joint le GUIDE d'UTILISATION pour les salariés.*

*Au préalable, veuillez-vous munir des documents qui vous seront demandés :*

- *CNI, passeport, titre de séjour*
- *3 derniers bulletins de salaire*
- *2 derniers avis d'imposition*

##### **DISPOSITIF de GARANTIE : VISALE**

Action Logement se porte garant gratuitement pour couvrir loyers impayés et



dégradations locatives (soumis à conditions)

Pour plus de renseignements, se rendre sur : <https://www.visale.fr/>

#### **DISPOSITIF de CAUTION : AVANCE LOCA PASS**

Action Logement finance le dépôt de garantie

Pour vérifier son éligibilité, se rendre sur : <https://locapass.actionlogement.fr/>

**UNE CAUTION A VERSER** : jusqu'à 1 200 € pour financer votre caution, et vous faciliter l'entrée dans votre nouveau logement

#### **> UN PROJET d'ACHAT et/ou de TRAVAUX**

- **Envie de devenir propriétaire ? PRIME ACCESSION** : jusqu'à 40 000 euros à un taux préférentiel (0,5%), hors assurance. Sous certaines conditions (achat neuf ou vente HLM, plafonds de ressources, primo-accédant, etc.).
- **PRET TRAVAUX** : 10 000 euros à 1% Hors assurance- assurance facultative - libre de remboursement dans la limite de 10 ans

Pour vérifier son éligibilité : <https://espace-particulier.actionlogement.fr/>

Un(e) salarié(e) ayant un projet d'achat immobilier, dans le neuf ou dans l'ancien, peut être accompagné(e), gratuitement, par notre Conseiller en Financement, Arnaud LAPEYRE, qui se trouve à l'agence ACTION LOGEMENT, de PAU.

Les coordonnées pour prendre contact avec ARNAUD LAPEYRE sont les suivantes :

Email : [arnaud.lapeyre@actionlogement.fr](mailto:arnaud.lapeyre@actionlogement.fr)

Mobile : 06 03 59 62 67

- **PRET AGRANDISSEMENT** : 20 000 euros à 0,5% Hors assurance.

#### **> UN PROJET DE MOBILITE**

**AIDE MON JOB MON LOGEMENT** : subvention de 1 000 €, pour un(e) salarié(e) qui déménage (déjà en poste ou nouvellement embauché(e)).

**AIDE MOBILI PASS** (jusqu'à 3 500 € d'aide, suivant conditions de ressources) : pour accompagner un salarié en situation de MOBILITE PROFESSIONNELLE (avec une promesse d'embauche et ayant sa résidence principale à plus de 70 km de son nouveau lieu de travail).

**AIDE MOBILI JEUNE** : subvention jusqu'à 100 euros / mois pour alléger le montant du loyer d'un ALTERNANT.

Pour vérifier son éligibilité, le salarié doit se rendre sur :

<https://mobilijeune.actionlogement.fr/eligibilite>

### > **UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL POUR LES SALARIES EN DIFFICULTE**

Les difficultés peuvent être de deux types : difficultés financières et/ou sur la question du logement.

Le salarié peut remplir un formulaire de contact en ligne pour être contacté directement par le service social Action Logement :

<https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/>

**Le revenu fiscal de référence 2020 est pris en compte pour un logement demandé en 2022.**

A noter : pour toute autre information, vous pouvez visiter le site « ACTION LOGEMENT » : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr), ainsi que par les flyers d'informations communiqués en annexe de cette plaquette.

## 2) **LES PRETS**



**Informations pratiques pour obtenir des prêts à des taux préférentiels grâce à certains partenariats réalisés :**

- ✚ avec le **CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE**, dans toutes les agences du département 64 (Pyrénées Atlantiques), 65 (Hautes Pyrénées) et 32 (Gers) **uniquement**).

Les adhérents peuvent retrouver « **NOS OFFRES PARTENAIRES** » qui leurs sont réservées, en se connectant, sur le site internet « [www.lefil-partenaires.com](http://www.lefil-partenaires.com) », en rappelant notre numéro de convention, signée (convention PEP 64 N°50468356). Pour toute demande, un bordereau de convention sera délivré par le secrétaire du C.S.E. La demande doit être faite, au préalable, au secrétariat du C.S.E (Tel : 05 59 28 43 17).

- ✚ avec la **BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE (BPACA)**, convention avec le **C.S.E PEP64** donnant accès également aux avantages de la **CASDEN**.

*La CASDEN, Banque coopérative de la Fonction Publique, Partenaire EXCLUSIF de la Banque Populaire propose une offre complète d'épargne, de crédits et de caution pour vous accompagner dans vos projets*

(Financements Auto, Immobilier, Rachat de Crédits, Travaux...) :

- Un système d'épargne Exclusif, qui permet d'emprunter à taux très avantageux\*
- Une offre dédiée aux jeunes actifs\*
- Une caution CASDEN sur les prêts Banque Populaire\*
- Des services bancaires à prix réduits\*

(\*) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque. Voir conditions en agence.

(1) Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire.

Vous pouvez réaliser des simulations de prêts (immobilier ; auto ; travaux ; etc...), à des taux différents, selon votre épargne, sur le site de la CASDEN, [www.casden.fr](http://www.casden.fr).

### Les avantages « Banque Populaire »

(**REACTUALISATION 2022**)

Pour l'offre de bienvenue « Banque Populaire » :

\* **Banque au quotidien : 6 mois de cotisation gratuite**

\* **Crédit : prêt Bienvenue à taux préférentiels**

\* **Assurance : 3 mois de cotisation offert pour nouvelle souscription d'un contrat « Multirisque Accidents de la Vie ».**

\* **Epargne : remboursement des frais réels de transfert d'épargne (dans la limite de 100 €), de votre banque actuelle vers la Banque Populaire.**

\* **Garantie restituable en intégralité sur les PRETS IMMOBILIERS et des frais de dossiers réduits.**

\* **-5% sur les contrats AUTO/HABITATION.**

Renseignements auprès de votre agence BPACA la plus proche, muni de votre feuille de paie (Rappeler la Convention avec le C.S.E. PEP64), OU contactez Mme Sabrina FAUGEROLLES (Animatrice Fonction Publique) :

Tél. : 06 98 74 43 12 \_ Mail : [sabrina.faugerolles@bpaca.banquepopulaire.fr](mailto:sabrina.faugerolles@bpaca.banquepopulaire.fr)

#### Avec le CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT (cf. annexe jointe) (REACTUALISATION 2022)

**PRET PERSONNEL** : à partir de 0,90% TAEG fixe : jusqu'à 30 000 €, sur une durée maximale de 84 mois, sans frais de dossier.

**PRET IMMOBILIER** : nouveaux projets : rachat de crédit. Profitez de meilleur taux, frais de dossier réduits.

**PRET AUTO** : demandez une simulation.

**BANQUE AU QUOTIDIEN : 6 mois d'abonnement offert** : (forfait tout compris (compte courant, chéquier, carte internationale de retrait ou de paiement, assurance des moyens de paiement, accès à vos comptes via internet).

**ASSURANCE AUTO, HABITATION, SANTE, PREVOYANCE** : 1 mois de cotisation offert par contrat souscrit.

Pour plus d'informations, contactez l'Agence du Crédit Mutuel Enseignant, au :  
40-42, rue Ronsard, à PAU (64000).

 **CONSEILLER : M. Frédéric DUPONT** \_ Tél. : 05 59 32 80 74 ou 06 49 08 17 31  
Mail : [frederic.dupont@creditmutuel.fr](mailto:frederic.dupont@creditmutuel.fr) ou [02269@creditmutuel.fr](mailto:02269@creditmutuel.fr)

#### Prêts C.S. E \_ PEP64 :

- ✧ **Les prêts habituels de 300 euros sans intérêts** continuent à être octroyés par le C.S.E aux salariés.

Pour toute demande, s'adresser au secrétariat du C.S.E, qui délivrera un formulaire à remplir, avec remise du R.I.B. du C.S.E.

Dès retour au C.S.E, du formulaire rempli avec l'attestation de la banque justifiant la mise en place des virements, le C.S.E délivrera ensuite, au salarié, le chèque de 300 €.

*(REMARQUE IMPORTANTE : la trésorerie du C.S.E s'assure que le salarié n'a pas déjà un prêt en cours. Pour l'accord d'un nouveau prêt, il faut que le prêt précédent soit soldé, dans leur intégralité).*

En cas d'absence de remboursement, **et ce malgré 3 lettres de relances adressées au salarié (LRAR), par la trésorerie du C.S.E., et si le salarié ne rembourse pas la somme que le C.S.E lui a prêtée, le Comité pourra saisir le juge compétent pour faire valoir ses droits** (le tribunal d'instance ou de grande instance selon le montant qui sera en jeu).

**Les élus devront également envisager les actions possibles en cas de non remboursement : il est par exemple pertinent de prévoir une baisse des droits du salarié à l'accès aux avantages du C.S.E (comme les chèques vacances par exemple).**

### 3) LA MUTUELLE DE GROUPE OCIANE



Renseignements sur le contrat de complémentaire santé obligatoire de l'Association des PEP 64 avec la mutuelle Ociane et le Kit d'adhésion pour le salarié

**Pour les salariés nouveaux embauchés en CDI ; les CDD de longue durée et les nouveaux adhérents**, le salarié doit remplir le formulaire d'adhésion, à la mutuelle Ociane, en le demandant à son Responsable d'Etablissement, (ou en le téléchargeant sur internet, sur le site des PEP64), en choisissant l'option de garantie désirée, en y joignant les pièces justificatives demandées. Remettre ensuite le dossier complet, à son Responsable d'Etablissement.

Pour tout renseignement complémentaire, relatif aux garanties, vous pouvez vous adresser, au n° de téléphone d'Ociane : 05 56 01 57 57.

### 4) LES ACTIVITES SOCIALES C.S.E. 2022

Cette plaquette d'information (avec annexes), à l'attention des salariés est diffusée dans les établissements par le biais des élus du C.S.E, des représentant(e)s de proximité, (ou des interlocuteurs relais), et communiquée à la Direction Générale et aux Directions d'Etablissement, pour information et affichage.

Elle est mise en ligne, sur le site internet des PEP64, ainsi que dans « l'espace adhérent » de Synergies.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le C.S.E :

- **Par téléphone**, au : 05 59 28 43 17 ou 06 42 41 18 47,
- **Par mail**, à : [celespep64@gmail.com](mailto:celespep64@gmail.com),
- **Au bureau ou par courrier**, à l'adresse suivante :  
COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (C.S.E. « LES P.E.P. 64 »)  
(Bureau : 15 rue Maréchal Leclerc – 64270 SALIES DE BEARN)  
(Adresse postale (pour toute correspondance)) :  
B.P. 27  
64270 SALIES DE BEARN)
- Par le site internet PEP64 : <https://www.pep64.org/decouvrir-les-pep64/les-instances/le-cse-lespep64/>
- Dans votre espace Adhérent « Synergies ».